



Procédure à appliquer : les services d'enseignements doivent être visés par les présidents des commissions de spécialistes puis par le Conseil d'UFR avant d'être transmis aux services de la Présidence au plus tard le 15 octobre 2005.

- 10 novembre 2005 : Budget 2006
- 16 février 2006 : Bilan du 1<sup>er</sup> semestre
- 6 avril 2006 : Questions financières DBM1
- 8 juin 2006 : Préparation de la campagne d'emplois 2007

Il est rappelé que l'élection du futur Président de l'Université aura lieu le 5 janvier 2006, à 14 heures à l'amphithéâtre A de l'UFR Sciences et Techniques ; puis auront lieu les élections pour le renouvellement des membres des 3 conseils, le 7 février 2006. Ensuite interviendront les élections des vices Présidents de l'Université.

M. JULLIAND trouve étonnant que les commissions de spécialistes aient à se prononcer sur les états de services, étant donné qu'elles sont "inter établissements" et que les collègues peuvent être amenés à voter des services dont ils ne connaissent rien .

M. BERGER lui répond que cette procédure est établie dans les règles, conformément au décret de 1984.

### **1) DBM2 – Exercice 2005 (cf. document joint)**

Elle permet de réajuster les crédits en fonction des dépenses et recettes réellement réalisées.

Madame PETITJEAN présente les différentes modifications.

Des recettes supplémentaires sont à rattacher au budget :

- un reversement CNRS pour compenser le personnel enseignant de l'UFR détaché au CNRS : + 26 677 €
- une ouverture de recettes nouvelles sur des conventions en cours ou susceptibles de l'être jusqu'en décembre 2005 : + 100 000 €
- un report de subvention accordé par l'ENMM à FEMTO sur l'exercice 2004, pour l'acquisition d'un matériel d'électroérosion livré en 2005 : + 110 000 €

Des virements de masse sont sollicités

- transfert de 50 000 €, du fonctionnement en dépenses de personnel, au CR 001 pour couvrir les salaires
- transfert de 70 000 € des moyens prévus pour cours complémentaires, surestimés dans le budget primitif, vers des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

### **2) Point sur la rentrée (à ce jour)**

Des tableaux comparatifs 2004/2005 permettent de mettre en évidence l'évolution des effectifs (Cf. tableaux joints) :

\* Les bacheliers un peu moins nombreux (-1,8%) se répartissent différemment entre Starter ST et SVT, respectivement -9,9% et +6,9%. La part des néo bacheliers S de l'académie s'inscrivant à l'UFR reste faible (11,3%).

\* Le taux de réussite du semestre 1 (starter) est globalement de 67,80%. Au semestre 2, les taux sont plutôt mauvais : Informatique 33,3%, Géosciences 52,3% .... Ces résultats sont tels que l'on devrait s'interroger sur la pertinence des moyens et la cohérence des parcours.

\* En FGS (64 étudiants étaient inscrits en 2004/2005) le taux de réussite est faible : 29,6%.

\* En L1, L2, le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'étudiants présents en cours. Les chiffres sont en baisse.

M. Jean-Pascal ANSEL observe que ces chiffres peuvent encore évoluer en raison du décalage existant entre les semestres et les inscriptions administratives. La différence entre inscrits et présents s'explique par les doubles inscriptions en classe préparatoire et 1<sup>ère</sup> année scientifique.

\* En L3, augmentation des effectifs et flux externes en forte augmentation.

\* M1, globalement - 5,8%

L'entrée en master a diminué ; ce qui s'explique par l'hésitation des étudiants à opter pour un master en deux ans, alors que la maîtrise se faisait en une année après la licence. On remarque qu'en master ingénierie des systèmes, il n'y a pas d'inscrit, car il n'y a pas de licence sous jacente à l'entrée de ce master, malgré une demande adressée au Ministère à trois reprises.

En 2006, précise M. BERGER, le master IS n'existera plus, il n'y aura plus que la licence professionnelle Technique et management des industries du bois qui subsistera.

C'est le résultat des "non habilitations".

M. KERSALE fait remarquer que les écoles d'ingénieurs recrutent plus après le baccalauréat.

En master professionnel de mathématiques, deux inscrits ; le master risque de ne pas ouvrir. Ce master est à retravailler.

\* M2, la baisse est encore plus forte - 23,1%

Une spécialité "Instrumentation et informatique de l'image" est ouverte cette année avec l'Université de Dijon : 4 étudiants. En Physique 0

M. BERGER souhaite améliorer cette situation;

M. MAIRE demande si les masters en partenariat avec Dijon sont courants.

M. BERGER répond que depuis longtemps ce partenariat existe, exemple le DEA 3I, DEA IAP (Informatique, Automatique et Productique), DEA co-habilité en physique.

Cette tendance sera accentuée dans le prochain contrat quadriennal, avec Dijon, mais aussi Mulhouse et Neufchâtel. Il est envisagé de faire un master avec Neufchâtel dans le domaine des nanosciences.

\* Licences professionnelles

4 licences, diminution importante de la licence professionnelles bois, on constate également cette baisse au Lycée du bois à Mouchard.

Une ouverture des IUT au LMD va permettre la mise en place de passerelles entre DUT et licences, pour offrir aux étudiants la possibilité de s'orienter vers une 3<sup>ème</sup> année de licence. Dans ce but, il est envisagé de proposer une formation spécifique au 4<sup>ème</sup> semestre d'IUT.

\* Les IUP

L'an prochain sera la dernière année.

Le MENRT ne veut plus d'IUP ; un projet de master en éco-conception a été déposé.

En SAPIAA, 80% des inscrits sont des apprentis, mais il n'y a pas de licence sous-jacente, ni de recherche ciblée. Il sera difficile de remplacer ce diplôme.

M. BERGER poursuit par la structuration des forces de la recherche scientifique qui comporte 4 projets de regroupements :

### **1) Paysage recherche en sciences de l'ingénieur**

Institut FEMTO/ST créé en 2004 par le rapprochement de 5 laboratoires. Le projet actuel serait d'y ajouter le LIFC (Laboratoire d'Informatique) et le LAB (Laboratoire d'Automatique). A quelle échéance ?

### **2) En sciences fondamentales**

Un institut des sciences fondamentales et appliquées serait créé par le rapprochement du LCMI (laboratoire de Chimie des matériaux et interfaces), du LAOB (laboratoire d'Astrophysique de l'Observatoire), du LPM (laboratoire de Physique moléculaire), du laboratoire de Mathématiques et du laboratoire de Microanalyses Nucléaires. En attendant une UMR pourrait regrouper LCMI, LAOB et LPM.

### **3) Recherche en environnement**

Rapprochement de 3 laboratoires : Géosciences, Biologie Environnementale et Chrono-Ecologie pour créer une UMR (Unité Mixte de Recherche).

### **4) Sciences de la santé**

Projet de rattachement à l'IFR 133 (Institut fédératif de recherche) en Ingénierie et Biologie cellulaire et tissulaire du laboratoire de Neurosciences, celui de Biochimie et un laboratoire de Médecine.

M. BERGER conclut en signalant que ces groupements vont entraîner une redistribution de postes et exerceront une influence importante sur les axes de la recherche.

M. Gilles BOSSUET fait part de ses inquiétudes :

\* Les conséquences de cette structuration de la recherche aura des répercussions au niveau enseignement.

\* Il a été clairement dit que le pôle environnement intégrera la maison des sciences de l'homme et de l'environnement.

\* Les personnels ne sont pas associés à la réflexion et seront mis devant le fait accompli. Ces projets sont présentés aux personnels, une fois ficelés. Or, cette manière de procéder n'est pas très bonne.

\* Il n'y a pas de demande de moyens en personnels dans ces projets ; on envisage plutôt de faire des économies en personnels.

M. Serge ANDRE déclare qu'il était critique sur le filtrage des demandes de postes présentées au Conseil d'Administration (1 à 2 demandes par UFR) mais se réjouit de voir apparaître des postes demandés. Il regrette que la direction de l'Université ne fasse rien pour mettre la pression et que les représentants des personnels soient écartés des discussions. Des problèmes sont soulevés sur les conditions de travail des IATOS, les enseignants sont pris par des tâches administratives, et pour l'instant il n'y a pas d'aboutissement. Il demande à quoi sert le Conseil d'UFR.

M. BERGER répond que le Conseil d'UFR sert à positionner et à argumenter les demandes de postes, par exemple le poste d'accueil demandé par le Conseil d'UFR a été validé par l'Université.

M. JULLIAND donne la position du LIFC, concerné par le projet d'insertion à FEMTO :

1) Il y a eu une démarche volontaire du laboratoire pour la mise en place d'un pôle Microsystème ; le LIFC se positionne dans ce pôle en apportant une compétence "logiciels".

2) L'idée a été validée par le conseil du laboratoire, en y associant le Directeur du CNRS ; le projet est travaillé avec les différents acteurs.

M. André demande quel sera le poids du Conseil d'UFR pour réclamer des moyens financiers et en personnels. Il faudrait du matériel, du personnel qualifié, mais pas dans n'importe quelles conditions.

M. KERSALE signale qu'en ce qui concerne le laboratoire dont il dépend (FEMTO/LPMO) il a été demandé aux personnels de prendre les devants. Il constate que lorsqu'on prend les choses à bras le corps, on aboutit à un fonctionnement meilleur.

M. BERGER poursuit par la présentation des actions en cours :

1) Le concours "faites de la science". En 2005, un concours avait été lancé pour les classes de 1<sup>ères</sup> et terminales. En 2005/2006, ce concours est ouvert à toutes les classes de collèges et de lycées. L'idée est de faire participer les classes pour présenter un dossier lié à leur programme scolaire.

L'UFR ST viendra en appui pour valider et récompenser ce travail. Les meilleurs projets seront présentés au niveau national pour l'attribution de bourses.

Un partenariat est mis en place :

- l'appui du Rectorat a été sollicité

- rencontres avec les différents partenaires : le Conseil Régional, les 4 Conseils généraux, le CROUS, la Ville de Besançon

Un courrier a été envoyé aux établissements de la Région pour solliciter leur participation.

Le calendrier échelonné sur l'année scolaire a été mis en place :

- septembre 2005 : annonce de l'ouverture du concours

- 1<sup>er</sup> décembre 2005 : date limite de dépôt des dossiers de candidature

- 16 janvier 2006 : sélection des dossiers et attribution de bourses (300 € par projet retenu)

- 1<sup>er</sup> juin 2006 : Forum à l'UFR ST, exposition des travaux, présentation des dossiers devant un jury. Les meilleurs dossiers pourront concourir au niveau national.

2) Conférence organisée à l'Amphithéâtre A de l'UFR ST, mardi 11 octobre 2005

" La Chimie dans la gastronomie" par Hervé THIS, dans le cadre de la fête de la science.

### Questions diverses

M. BERGER fait le point sur l'ouverture ou non d'un cours si l'effectif est faible. La règle est de ne pas ouvrir à moins de 10 étudiants, cependant cette règle est appliquée avec modération.

En pratique, si la non ouverture remet en cause un diplôme, on cherche des solutions, exemples :

- parcours recherche en géologie, ouverture envisagée malgré le peu d'étudiants pour ne pas couper un parcours

- en master 2<sup>ème</sup> année physique/chimie, 3 ou 4 étudiants sont inscrits dans un parcours recherche, le laboratoire aura à sa charge une partie des cours effectués.

Autre question : l'encadrement et la responsabilité en cas de déplacement des étudiants.

Certaines questions sont sans réponse : nos véhicules sont bien entendu, assurés mais qui est responsable lorsque le minibus est conduit par un étudiant ? La CRAM n'a jamais donné de réponse écrite. Il est conseillé aux étudiants de souscrire une assurance complémentaire personnelle.

Pour l'encadrement, le nombre d'étudiants par groupe est parfois élevé : 20 à 30 étudiants, mais a-t-on les moyens de faire un encadrement plus fin ? Il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes faute de moyens.

M. Serge ANDRE soulève la question de la restructuration des imprimeries, présentée au dernier Conseil d'Administration mais qui ne semble pas avancer, le souhait de M. CHETTOUH (responsable de l'imprimerie de médecine) est de s'implanter sur le campus de la Bouloie.

M. BERGER répond que la restructuration avait été envisagée il y a une dizaine d'années, l'imprimerie "encre" était conservée. Pour la reprographie, l'UFR n'a pas été invitée à participer actuellement à la réflexion.

Il existe actuellement un marché de la reprographie, les tirages se font à Nancy.

Il déclare cependant ne pas être opposé à un projet de restructuration.

M. BERGER soumet au vote la DBM2 qui est adoptée par les membres présents.

La séance est levée à 16 heures 30.

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN